



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie  
Conseil Régional Midi-Pyrénées

# Assemblée plénière

## Jeudi 18 décembre 2014

### Question orale déposée par le groupe Europe Ecologie

#### Réflexion sur la problématique des aires d'accueil des Gens du voyage

Monsieur le Président,

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage renforce les obligations d'élaboration et de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil départemental pour les gens du voyage. La loi prévoit l'élaboration et l'approbation, conjointement par le préfet et le président du conseil général, d'un schéma d'accueil des gens du voyage, dans chaque département, et l'obligation pour les communes (de plus de 5 000 habitants) de réaliser les aires d'accueil prévues par ce schéma. Les aires d'accueil sont portées par les collectivités territoriales et/ou les établissements publics de coopération intercommunale.

Cette compétence n'est donc aujourd'hui pas entre les mains de notre Région. Néanmoins, le Schéma Départemental des Gens du Voyage de Haute-Garonne précise que « La région, le département et la CAF peuvent participer au financement de la réalisation des aires. » Révisé en 2013, ce Schéma n'intègre pas la Région au processus de concertation qui associe « EPCI, Communes et acteurs concernés. »

Les Régions ont toute latitude pour s'emparer de la question. A titre d'illustration, la Région Ile-de-France, par sa volonté de travailler à l'amélioration de l'offre d'habitat des gens du voyage incite à la création d'aires d'accueil, en se dotant d'un dispositif d'aides à l'investissement pour les Aires d'Accueil pour le Gens du Voyage. Les bénéficiaires sont les maîtres d'ouvrage. Les dépenses éligibles se composent de dépenses aux travaux et à l'équipement.

Dans le contexte notamment de la Réforme territoriale en cours et de la prochaine fusion avec la Région Languedoc-Roussillon, où les besoins sont importants, le Groupe Europe Ecologie considère que notre collectivité doit se saisir de cet enjeu. En Midi-Pyrénées, le besoin est aujourd'hui estimé à une quinzaine sur tout le territoire

**Dès lors, Monsieur le Président,**

- **Pourrions-nous demander à intégrer la Région dans le copilotage des Schémas départementaux d'Accueil des Gens du Voyage ?**
- **Pourrions-nous réaliser une évaluation de l'intervention de notre collectivité dans la construction et l'aménagement d'aires en dehors des métropoles dans le cadre des dispositifs de notre Politique territoriale ?**